

**RAPPORT DE
DURABILITÉ**

2023

AVANT PROPOS

Depuis 2020, le cabinet BOOS a formalisé sa démarche RSE*. En effet, le cabinet est convaincu que chaque petite action compte pour préserver notre planète et construire un avenir durable. Nous sommes déterminés à contribuer activement à la protection de l'environnement et nous nous engageons à réduire notre empreinte écologique, en encourageant des pratiques durables au sein du cabinet et auprès de nos clients. L'objectif de cette démarche RSE permettra d'une part d'anticiper les obligations de reportings extra-financiers des PME* pour les préparer à leurs obligations futures qui s'imposeront (via leurs donneurs d'ordre, leurs financeurs, ou en raison des difficultés de recrutement) et d'autre part, de les sensibiliser aux actions vertueuses qui leur permettent d'anticiper l'avenir en intégrant une démarche RSE/ESG* dans leur modèle d'affaires.

Le cabinet BOOS est fier de vous présenter son premier rapport de durabilité.



Le cabinet

Fondé en 1986 par Astrid BOOS, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, le cabinet BOOS est une société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Au cœur du quartier européen de Strasbourg, Astrid BOOS, Sophie MONTOULIOU et Mathilde MAURICE exercent en proximité avec leurs clients. Le cabinet BOOS est à la fois voué au conseil et à l'accompagnement des dirigeants et entrepreneurs individuels dans toutes les étapes de la vie de leur entreprise : création, reprise d'entreprise, développement, suivi et atteinte des objectifs prévisionnels, rapprochement d'entreprise, transmission, départ en retraite... mais aussi à l'audit légal ou contractuel. Ces deux métiers, expert-comptable et commissaire aux comptes sont exercés avec cœur et proximité, privilégiant l'intervention directe des équipes au sein des entreprises conseillées ou entités contrôlées. Un accompagnement personnalisé dans le respect de nos normes professionnelles mais aussi de nos codes de déontologie nous permet de nous assurer du développement de nos valeurs professionnelles.

*RSE : Responsabilité sociétale des entreprises. Elle se définit par la contribution volontaire des entreprises aux enjeux du développement durable.

*PME : Les petites et moyennes entreprises dont l'effectif est inférieur 250 personnes, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'€ ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'€.

*ESG : L'ESG s'appuie sur des critères Environnementaux, Sociaux et bonne Gouvernance pour évaluer la prise en compte des enjeux de développement durable et leur impact dans la stratégie des entreprises.

Un cabinet, deux expertises

Le cabinet est organisé autour de deux structures juridiques distinctes :

BOOS EXPERTISE COMPTABLE

Société historique d'expertise comptable, société fondée en 1991 par Astrid BOOS et renforcée en 2005 par l'arrivée de Sophie MONTOULIOU, inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables d'Alsace.

BOOS AUDIT

Dirigé par Sophie MONTOULIOU, inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables d'Alsace ainsi qu'à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Colmar.

Nos activités

Nos compétences, notre expérience ainsi que notre éthique professionnelle nous permettent d'intervenir dans de nombreux secteurs d'activités.



Le secteur associatif
et solidaire



La chimie, les bio techs, la
santé



Les transports



L'industrie et métallurgie



La promotion immobilière
et SSCV



La distribution en gros
(dimension nationale)



Les professions libérales,
commerçants, artisans et services
aux entreprises

Notre équipe



PÔLE EXPERTISE COMPTABLE

PÔLE AUDIT

PÔLE GESTION INTERNE

PÔLE SOCIAL

PÔLE RSE

Nos engagements

DES VALEURS COMMUNES

**UN CLIENT
UN EXPERT**

LE CLIENT AU COEUR

PROXIMITÉ

> L'aspiration à la démocratie au sein de l'entreprise

> L'ancrage territorial des emplois

> Le développement durable

> La cohésion sociale

> La mesure et la tempérance

> Le bénéfice pour tous, lorsque la finalité allie bien-être au travail et résultats



**PARTAGER VOS
VALEURS, POUR MIEUX
VOUS ACCOMPAGNER**

CHIFFRES CLÉS

100 %

des collaborateurs sensibilisés à la RSE



62 %

de femmes dans notre équipe



250

clients accompagnés durablement



8

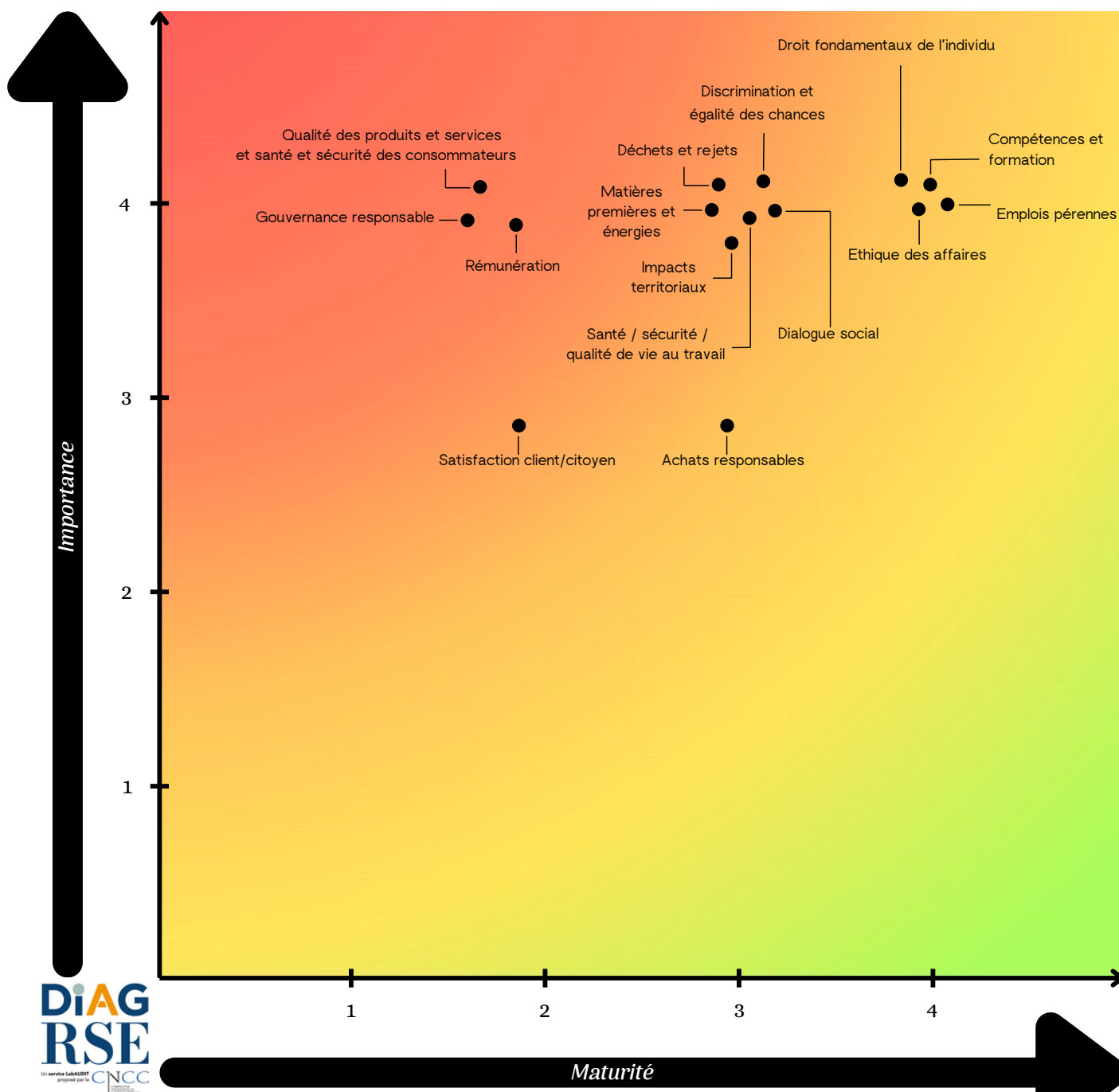
structures dont le Cabinet est
mécène



Notre analyse de matérialité

Le cabinet BOOS a réalisé une analyse de matérialité pour prendre conscience de ses points de force et ses points d'amélioration. Dans le cadre de cette analyse de matérialité, le cabinet a examiné en détail les aspects suivants apparaissant sur la matrice. L'objectif est de prendre en compte les impacts du modèle d'affaire du cabinet, avec l'importance des enjeux de nos parties prenantes. Pour chaque risque/enjeu identifié, une politique doit être déployée et suivie pour en assurer la maîtrise.

IMPORTANTANCE POUR LES PARTIES
PRENANTES DU CABINET BOOS



NOS ENGAGEMENTS ESG

ENJEU N°1

RÉDUIRE NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

- Sensibilisation des collaborateurs
- Numérique responsable
- Faire vivre la RSE
- Les déchets

ENJEU N°2

FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLABORATEURS

- Des participations sportives
- Une écoute attentive
- Des contrats durables
- Un plan de formation partagé
- Une harmonie naturelle entre les salariés femmes/hommes
- Favoriser la qualité de vie au travail
- Bonne humeur et camaraderie illimitées

ENJEU N°3

UNE GOUVERNANCE AXÉE SUR L'ENGAGEMENT

- Nos parties prenantes
- Partenaire de la marque Alsace
- Adhésion à des réseaux d'acteurs engagés
- Nos actions de mécénat dans les associations de proximité

RÉDUIRE NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Sensibilisation des collaborateurs

Les collaborateurs du cabinet BOOS ont célébré les fêtes de fin d'année 2023 avec une fresque du climat. La fresque du climat est un atelier d'intelligence collective permettant d'illustrer les causes et les conséquences associées au changement climatique. 3h de réflexion pour apprendre, comprendre et réfléchir à des solutions. Cet atelier a permis à chaque membre de l'équipe de se sensibiliser sur le sujet tout en apportant une touche de créativité.



La fresque du climat est une bonne façon de renforcer la cohésion d'équipe et d'échanger autour des différents leviers d'action afin que chacun puisse agir à son échelle. Cette fresque a été animée par l'association alsacienne Hop' la transition.



Numérique responsable

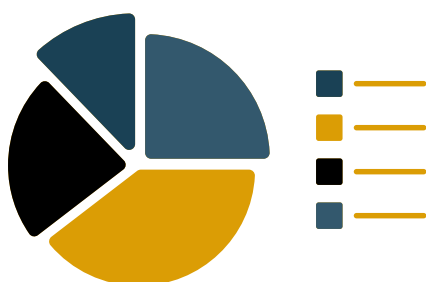
Les écogestes numériques

Une campagne de sensibilisation sur les écogestes numériques a été menée au sein du cabinet BOOS. Les écogestes numériques se définissent par des pratiques et des comportements visant à réduire l'impact environnemental lié à l'utilisation des technologies numériques. Au sein d'un cabinet comptable, le numérique prend énormément de place : entre l'utilisation des ordinateurs, l'envoi de nombreux mails et pièces jointes ainsi que les impressions papier, il est très compliqué pour le cabinet de se passer des outils numériques. Il n'est pas possible de moins les utiliser, mais il est possible de mieux les utiliser ! L'enjeu des écogestes numériques est de comprendre les impacts afin d'agir au quotidien.

Au quotidien,

- Prendre soin des appareils**
 - Les placer sur des surfaces planes et lisses
 - Eviter de les laisser au soleil ou près d'une source de chaleur
 - Investir dans des ventilateurs s'ils soufflent
 - Nettoyer régulièrement le système de ventilation avec une bombe à air sec
 - Les nettoyer régulièrement
 - Débrancher le chargeur si l'ordinateur est complètement chargé
 - Débrancher le chargeur de la prise
 - Installer des antivirus
 - Les protéger avec des housses de protection
 - Diminuer la luminosité
 - Les passer en mode économie d'énergie
- Connectivité**
 - Utiliser le wifi plutôt que la 4G (smartphone)
 - Utiliser le câble Ethernet plutôt que le wifi (ordinateur)
 - Eteindre la box internet si inutilisée
- Sur l'ordinateur**
 - Ne pas constamment garder les 2 écrans allumés, si inutilisés
 - Eteindre l'ordinateur et les écrans en partant (à midi et le soir)
 - Vider régulièrement la corbeille et le dossier téléchargements
 - Désactiver les widgets de fil d'actualité, de météo et de contenu interactif
 - Choisir une moins bonne résolution pour les vidéos
 - Privilégier l'audio à la vidéo en visioconférence. Saluer, puis désactiver la caméra si ce n'est pas indispensable
- A l'impression**
 - Limiter les impressions au strict nécessaire
 - Paramétrer les impressions en noir et blanc, recto-verso voire 2 pages par feuille
 - Utiliser du papier brouillon
 - Utiliser du papier recyclé
- Sur internet**
 - Taper l'adresse url directement
 - Enregistrer ses sites favoris
 - Limiter le nombre de mots clés dans une recherche
 - Utiliser un moteur de recherche vert
 - Supprimer les cookies et l'historique
 - Limiter le nombre d'onglets
 - Utiliser la documentation professionnelle avant de procéder à une recherche
- Sur la boîte mail**
 - Eviter d'envoyer des pièces jointes
 - Préférer la GED, le drive, le serveur partagé
 - Compresser les pièces jointes
 - Eviter de transférer les pièces jointes lors d'un transfert de mail si ce n'est pas indispensable
 - Ne pas "répondre à tous" systématiquement
 - Trier ses mails au fur et à mesure
 - Instaurer une heure de tri des mails par trimestre dans son planning
 - Se désabonner des newsletters non lues
- Sur le smartphone**
 - Désactiver le Bluetooth, la localisation, les données d'itinérance et le wifi si inutilisés
 - Supprimer les applications inutilisées
 - Désactiver les applications restant actives en arrière plan
 - Faire le tri régulièrement (photos, messages, documents..)

Statistique des mails



Afin de toujours promouvoir une utilisation responsable des ressources numériques, le cabinet recueille mensuellement l'activité de ses boîtes mails. En effet, chaque mois l'équipe informatique envoie le nombre de mails envoyés, de mails reçus et de mails lus. Cette initiative permet de surveiller nos échanges électroniques, toujours dans un but de réduire au maximum les mails non nécessaires, pour réduire l'impact numérique sur l'environnement.

Faire vivre la RSE

Au sein du cabinet BOOS, des activités ludiques ont été développées pour faire vivre la RSE au quotidien.

Tous les ans au printemps, un atelier jardinage est organisé. Ces ateliers de jardinage offrent à l'équipe l'occasion de cultiver des espaces verts autour du cabinet. Jonquilles, tulipes, fraises, plantes aromatiques, tomates, aubergines... il y en a pour tous les goûts ! En plus de promouvoir la biodiversité, cette initiative renforce notre cohésion d'équipe et nous permet de garder la main verte.



Parallèlement, un atelier de réparation de vélos a été organisé pour encourager les collaborateurs aux mobilités douces. En apprenant à entretenir leurs vélos, ces derniers contribuent activement à la réduction de leur empreinte carbone, et se mettent en selle pour participer au défi « Au boulot à vélo » qui a lieu tous les ans au mois de juin.



Les déchets

En 2023, le cabinet BOOS a décidé de réduire ses déchets en faisant appel à un fournisseur responsable, « Le Fourgon » qui livre des bouteilles d'eau en verre consignées directement au cabinet. Le cabinet a d'ailleurs obtenu le niveau 1 des membres grâce à 113 bouteilles réemployées.

Faire appel à un prestataire comme « Le Fourgon » c'est :

- Réduire ses déchets plastiques
- Soutenir les producteurs locaux
- Privilégier des fournisseurs avec une démarche RSE
- Favoriser le réemploi des bouteilles en verre

Membre NIVEAU 1

113 CONTENANTS RÉ-EMPLOYÉS
100km en voiture qui ont été économisés !

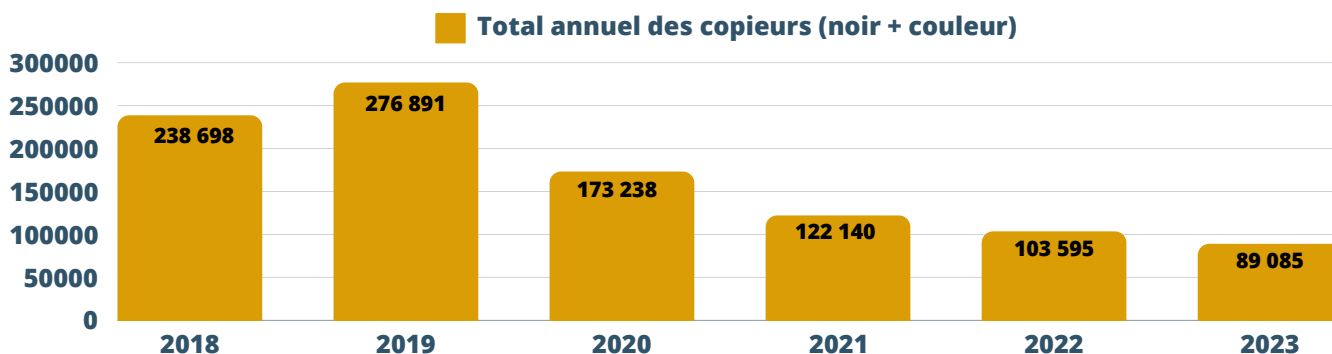
DÈS 3 RÉUTILISATIONS,
LA BOUTEILLE EN VERRE CONSIGNÉE A UN MEILLEUR IMPACT POUR LA PLANÈTE QUE la bouteille à usage unique en verre et en plastique !*

ÉCOLOGIQUE
Une économie de 79% de CO2, 33% d'eau et 75% d'énergie

ZÉRO DÉCHET
Les bouteilles sont réutilisées jusqu'à 40 fois !

PRATIQUE
Livraison et collecte des bouteilles à domicile

En ce qui concerne les biodéchets, un compost a été mis en place dans la cuisine. Cela permet aux collaborateurs de jeter tous types de déchets ménagers : épluchures, marc de café, sachets de thé, restes de repas, etc. En plus de cela, le cabinet est récemment passé aux capsules compostables. Ces nouvelles capsules de café sont faites à base de papier, ce qui permet également de les jeter dans le compost.



Depuis de nombreuses années, le cabinet s'engage à réduire les impressions papiers. Le cabinet étant dans une démarche de matérialisation de ses documents, les impressions papier se font seulement lorsque cela est nécessaire, en privilégiant les impressions en noir et blanc, le recto verso et le multi-pages.

DÉVELOPPER L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLABORATEURS

Des participations sportives



Au cabinet BOOS, le sport fait partie intégrante de la culture d'entreprise.

Chaque année, les collaborateurs du cabinet participent aux courses de Strasbourg. Que ce soit 5 ou 10 km, nos collaborateurs ont repoussé leurs limites !



Comme dit précédemment, le cabinet participe chaque mois de juin au défi « Au boulot à vélo ». Cette action collective permet de réduire les émissions de CO2, mais également de maintenir l'équipe en forme en pratiquant une activité physique chaque jour.

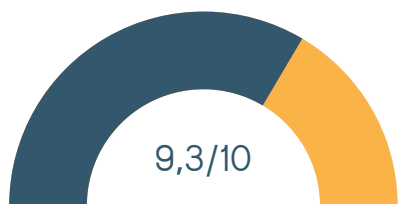
Une écoute attentive

Au sein du cabinet BOOS, l'ensemble de l'équipe est impliqué dans les avis et les prises de décisions. C'est pourquoi une boîte à idées a récemment été mise à disposition des collaborateurs.

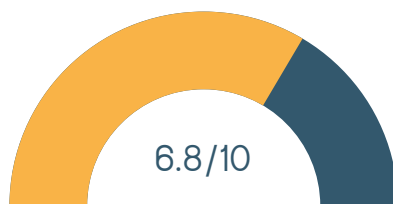
Cette boîte à idées permet de recueillir de façon anonyme les différentes propositions. Ces idées peuvent concerner les sorties d'équipe, de nouvelles stratégies, ou encore des idées pour améliorer la qualité de vie au travail, toutes les idées sont bonnes à prendre !



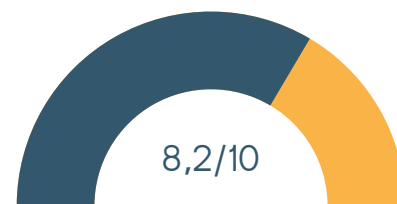
La santé mentale et les risques psychosociaux sont des sujets qui se développent de plus en plus en entreprise. C'est pourquoi le cabinet BOOS a décidé de partager à l'ensemble des collaborateurs un questionnaire afin d'évaluer leur satisfaction au travail et de prévenir les risques psychosociaux. Chaque membre de l'équipe a eu l'occasion de répondre de manière anonyme à un ensemble de questions. Ce questionnaire a été créé avec l'objectif d'identifier les aspects qui contribuent au bien-être des collaborateurs et de mettre en place des mesures concrètes pour renforcer la qualité de vie et les conditions de travail. Ce questionnaire sera d'ailleurs envoyé tous les ans avant, pendant et après la période de bilan comptable (janvier à mai) pour comparer les réponses à des différents moments de stress.



collaborateurs sont satisfaits de l'organisation dans laquelle ils travaillent



collaborateurs pensent avoir un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée



collaborateurs ont la possibilité d'apprendre des nouvelles choses grâce au travail

Des contrats durables

Au sein du cabinet BOOS, des contrats pérennes et durables sont essentiels. En effet, ceux-ci permettent d'une part d'assurer la sécurité des collaborateurs, et d'autre part d'assurer la continuité de la satisfaction client. Aujourd'hui, le cabinet compte plus de 85% de contrats en CDI, le reste étant des stagiaires ou apprentis. Le cabinet accueille des stagiaires sans prérequis de diplôme ou d'expérience afin de laisser une chance à chacun et permettre la réinsertion. Cela crée de belles histoires et rend le cabinet fier ! C'est également une démarche enrichissante tant pour la personne que pour le cabinet lui-même car cela permet de partager des connaissances, d'apprendre et d'apporter un regard neuf. Les contrats de stagiaires ou d'apprentis sont pérennisés dans la mesure du possible.

Un processus d'intégration a été mis en place avec un livret d'accueil. Au bout de quelques semaines, le stagiaire ou nouvel arrivé est invité à faire un rapport d'étonnement sur son expérience au cabinet. Cela permet de donner son avis à chaud et de développer des pistes d'amélioration.

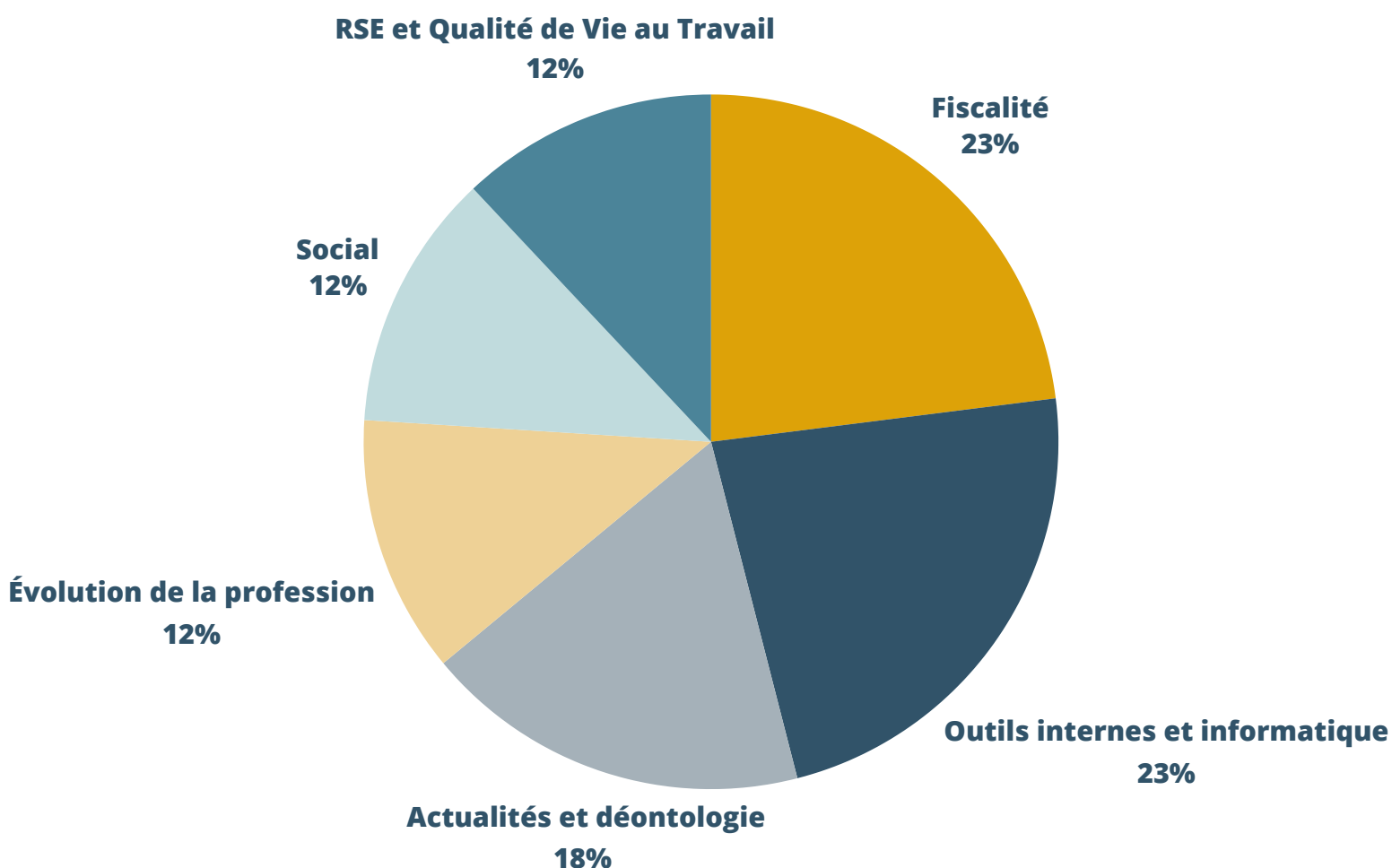


Un plan de formation partagé

Le cabinet BOOS apporte une grande importance au développement des compétences professionnelles des collaborateurs et ceci passe par de la formation. Des formations sont obligatoires pour renforcer les compétences techniques, mais ceci est inhérent aux métiers d'Expert-comptable et de Commissaire aux comptes. Des formations internes sont organisées et un encouragement à la lecture pour monter en compétence également. D'ailleurs, le cabinet encourage les collaborateurs à devenir Expert-comptable. Depuis 2022, un plan de formation annuel a été mis en place. Les demandes en formation évoluent en fonction des besoins de chaque collaborateur. Ces formations sont suivies et présentées en réunion d'équipe.

BILAN DE L'ANNÉE 2023

17 FORMATIONS AU TOTAL



Favoriser la qualité de vie au travail

Le bien-être et la qualité de vie au travail sont des enjeux importants pour le cabinet. En favorisant la qualité de vie au travail, chaque employé peut s'épanouir professionnellement tout en préservant un équilibre essentiel avec sa vie personnelle. C'est pourquoi le cabinet BOOS a choisi de mettre en place plusieurs actions.



LA SEMAINE DE 4 JOURS

La semaine de 4 jours est un atout éprouvé et apprécié pendant les périodes creuses (juin à décembre) pour compenser la période haute (janvier à mai) pendant laquelle sont effectuées collégalement 42h contre rémunération ou repos selon le choix de chacun.



LE TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail a été mis en place à la suite du confinement en 2020. Depuis, le télétravail est possible jusqu'à 2 jours par semaine (vendredi inclus lorsqu'il est travaillé), selon la volonté des collaborateurs.



LA FLÉXIBILITÉ DES HORAIRES

Les plannings sont fixés de manière collaborative et le temps privé est toujours organisé selon chacun, dans la mesure du raisonnable, afin d'assurer l'équilibre vie privée vie personnelle.



LE DROIT A LA DÉCONNEXION

Le cabinet respecte le principe du droit à la déconnexion. Un collaborateur est donc en droit de ne pas être connecté aux outils numériques professionnels hors de ses horaires de travail.

Une harmonie naturelle entre les salariés femmes/hommes

Au cabinet BOOS, nous bénéficions d'une mixité harmonieuse. La place des femmes dirigeantes occupant des postes à responsabilité est reconnue et soutenue par toute l'équipe. Les collaboratrices femmes représentent 62% de notre effectif ! Cette mixité dans l'ensemble des services, d'audit et de paye nous apporte une diversité d'expériences et de compétences qui enrichissent notre quotidien.

Bonne humeur et camaraderie illimitées

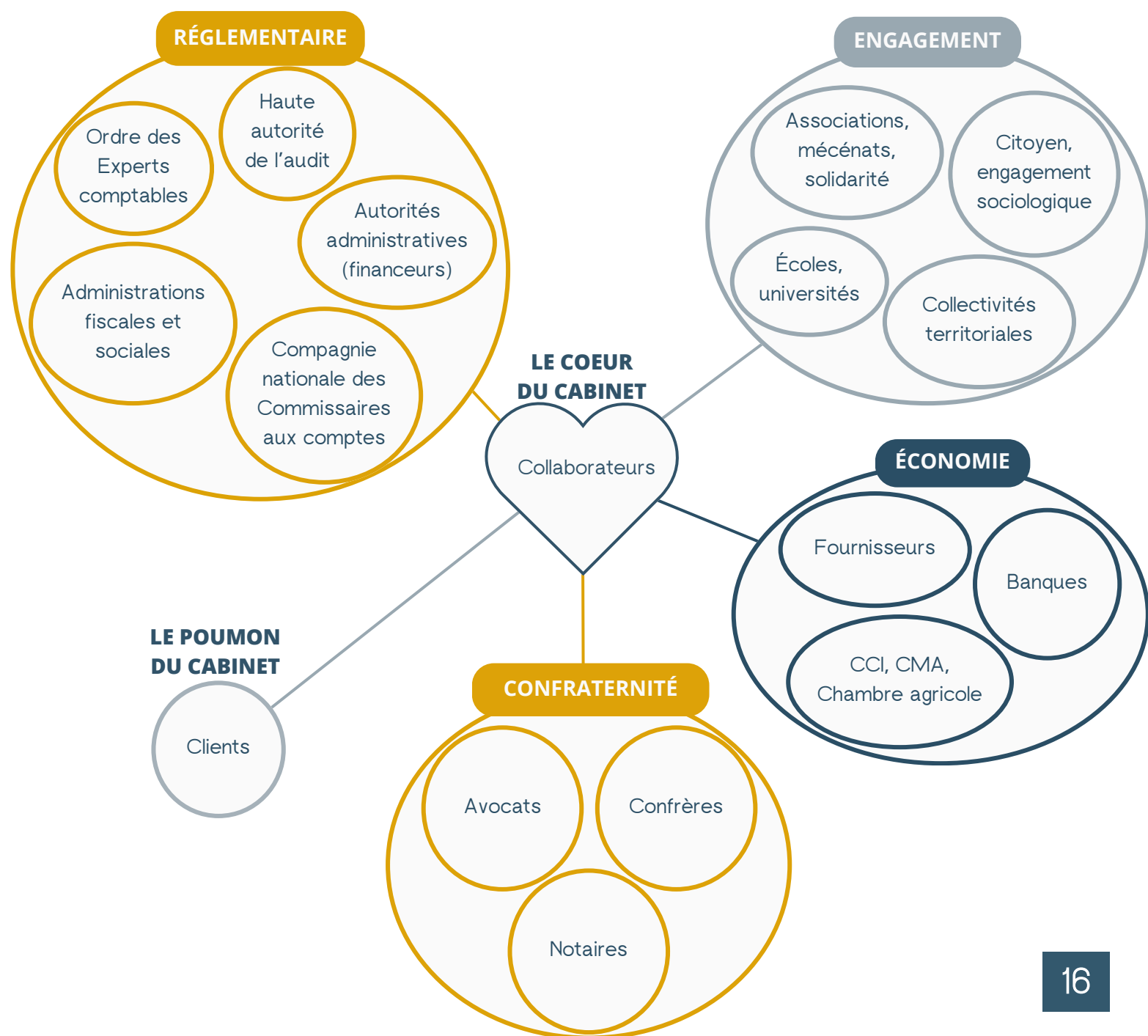
Ce qui caractérise le cabinet BOOS, c'est évidemment sa bonne humeur. Le cabinet a la chance de rassembler des collaborateurs dynamiques et motivés, désireux de s'épanouir sur leur lieu de travail. L'atmosphère de travail est propice au bien-être et à la productivité, avec un réel esprit d'équipe. Malgré les défis et challenges rencontrés, cette énergie positive se répand au sein de l'équipe et permet à chacun d'avancer avec enthousiasme.



UNE GOUVERNANCE AXÉE SUR L' ENGAGEMENT

Nos parties prenantes

Les parties prenantes sont des personnes physiques ou morales, ou des institutions constituant durablement à la réalisation des objectifs de l'entreprise. Au sein du cabinet BOOS, il est essentiel de respecter cette harmonie entre toutes les parties prenantes afin d'en assurer la pérennité. La constellation de toutes ces relations contribue à renforcer la faisabilité de nos conseils et actions et à fidéliser la clientèle tout en respectant les exigences du métier. Pour démarrer une démarche RSE, il est essentiel d'identifier ses principales parties prenantes afin de mieux mieux comprendre qui sont les acteurs impliqués ainsi que leur niveau d'influence dans les activités, et quels sont leurs intérêts.



Partenaire de la marque Alsace

« La marque partagée Alsace est le porte-drapeau symbolisant le territoire, son identité et ses valeurs. Elle a été lancée pour renforcer le rayonnement, l'attractivité et la compétitivité de l'Alsace. »



Le cabinet BOOS est un acteur de proximité, au cœur de l'activité européenne à Strasbourg depuis près de 40 ans. Boos Expertise comptable et Audit se veut être un cabinet toujours proche de ses clients en s'efforçant d'appliquer avec discernement la technique et le conseil attachés à sa profession, en prenant soin de cibler la performance et la satisfaction des clients. Membre depuis fin 2023 du réseau de la marque Alsace, le cabinet BOOS participe au rayonnement de sa région et partage avec elle ses valeurs de dynamisme et d'attractivité.

Adhésion à des réseaux d'acteurs engagés

Le cabinet BOOS est adhérent depuis 2020 à l'association Initiatives Durables, reconnue comme étant l'acteur de l'économie responsable en Grand-Est. Initiatives Durables accompagne le cabinet dans l'élaboration et le suivi de sa démarche RSE, avec un diagnostic RSE et l'élaboration d'un contrat de progrès. Adhérer à Initiatives Durables nous aide ainsi à renforcer notre engagement en faveur d'une stratégie plus durable, et nous permet de faire partie d'un réseau d'acteurs engagés.



Nos actions de mécénat

dans les associations de proximité

Le cabinet BOOS est profondément engagé dans des actions de mécénat en faveur de nombreuses structures à impact social et environnemental. Que ce soit par le biais de dons financiers ou de temps humain, le cabinet s'engage à apporter une contribution significative et positive à ces actions. Ces mécénats sont axés sur des domaines tels que la santé, l'inclusion sociale, ou encore l'accompagnement des personnes. De plus, chaque action de mécénat est dédiée à des structures ancrées dans le tissu local alsacien.

580 HEURES DE MÉCÉNAT PAR AN



Sophie MONTOULIOU

**Soutien financier de compétences
et membre du bureau**



Astrid BOOS

Vice-présidente



Mathilde MAURICE

Community Manager



Sophie MONTOULIOU

**Membre de la Commission des
Études comptables**



Astrid BOOS

**Présidente bénévole
Référente initiative du
Comité ESG**



Soutien financier



Sophie MONTOULIOU

**Membre du Conseil
d'administration**

NOS OFFRES DURABILITÉ

Diag RSE

DiAGRSE

DiagRSE est un outil proposé par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Cet outil propose une solution de diagnostic permettant d'évaluer les forces et les axes d'amélioration de l'entreprise auditée en cohérence avec ses enjeux RSE prioritaires, puis de produire un compte rendu détaillé. Le diagnostic porte sur 4 grands thèmes : la gouvernance, le sociétal, l'environnement et le social. DiagRSE représente une nouvelle opportunité pour appréhender les bonnes pratiques du secteur en amont de l'entretien, identifier les obligations RSE qui s'imposent à l'entreprise (DPEF, bilan social, DESE, Index égalité homme/femme, etc.) et comprendre les enjeux et objectifs du diagnostic RSE.

Le cabinet BOOS vous accompagne dans le renforcement de votre démarche RSE. Voici quelques exemples que cela peut apporter à votre entreprise : améliorer sa marque employeur, attirer de nouveaux talents, pérenniser votre entreprise, réduire votre impact environnemental, anticiper la réglementation, se différencier de la concurrence... et bien d'autres encore !

BILAN CARBONE



La méthode Bilan Carbone®, conçue par l'ADEME (Agence de la Transition Écologique) en collaboration avec l'Institut de Formation Carbone, est un outil permettant d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre d'une organisation. Le Bilan Carbone® vise à mesurer l'empreinte carbone d'une entité en tenant compte de toutes les émissions directes et indirectes générées par ses activités. Cette approche repose sur la mesure des émissions de CO2 et d'autres gaz à effet de serre, ainsi que sur la mise en place d'actions de réduction et de compensation pour atténuer l'impact environnemental.

Dans un contexte où les enjeux climatiques sont de plus en plus cruciaux pour les entreprises, il est essentiel de prendre en compte ces aspects dans leurs activités et stratégies. Le cabinet BOOS vous accompagne donc la collecte des données et l'élaboration d'un plan d'action.



39, sentier de l'Aubépine
67 000 STRASBOURG

+33 (0)3 88 45 80 00
www.cabinet-boos.fr

Boos

EXPERTISE COMPTABLE • AUDIT